

PRIX DE POÉSIE HISTOIRE ET MÉMOIRE

Article 1

Conformément à leur démarche éditoriale « consistant à aborder le domaine poétique sous toutes ses formes, selon une approche historique et mémorielle fondée sur les hommes et les lieux qui en sont la force », les Editions des Deux Rues ont décidé de la création d'un prix de poésie.

Celui-ci est ouvert jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

Peuvent y participer les recueils inédits en langue française, entre trente et quarante pages, simplement dactylographiés, au recto seulement, sur feuillets de format 21 x 29,7 avec une couverture indiquant le titre de l'ouvrage. Un dispositif reliera les feuilles les unes aux autres.

Article 3

Le prix consiste en l'édition à compte d'éditeur du recueil du lauréat.

Celui-ci ne pourra participer une deuxième fois.

Article 4

Les manuscrits seront adressés en trois exemplaires.

L'anonymat est exigé. Il sera joint à l'envoi une enveloppe cachetée vierge de toute indication, contenant : une fiche rappel du nom et prénom du candidat et du titre de l'œuvre, son adresse postale et son adresse électronique, ainsi que le chèque demandé à l'article 6.

Les manuscrits ne seront pas retournés.

Article 5

Les manuscrits seront adressés à :

Editions des Deux Rues

BP 10035

01001 Bourg-en-Bresse Cedex

Article 6

Les candidats devront acquitter un droit d'inscription de 10 euros, par chèque bancaire libellé à Editions des Deux Rues, destiné à couvrir les frais de secrétariat et leur permettant de recevoir le recueil du lauréat.

Article 7

Les décisions du jury sont sans appel.

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.